Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20260128-2026_002-DE

COMMUNE DE PEAULE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 22
Présents : 18
Pouvoirs : 1
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier le mercredi 21 janvier 2026, s'est réuni, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François BREGER, Maire de PÉAULE

N° 2026-002

PRESENTS : M. BREGER Jean François, LUCAS Mireille, ETIENNE Patricia, LE COINTE Patrick, PROVOST Odile, MOREAU Alain, DEGREZ Danièle, PASCO Yvette, LUBERT Jean-Luc, LE GOFF Marie-Annick, RYO Nathalie, SEURET Sylvain, STEVANT Anthony, DEGRES Lauriane, LE PENUIZIC Jean-Marc, MORICE Romain, BLANCHO Elodie, DANILO Michel,

ABSENTS : NOGUET Hervé, pouvoir donné à LE COINTE Patrick
DEGANE Katty
JOUHIER Xavier
QUELLARD Maeva

SECRETAIRE : SEURET Sylvain

Objet : Finances - Aménagement et sécurisation de la rue de Keroger – Plan de financement

Le Procès-verbal de la séance a été affiché à la porte de la Mairie
Le 28 janvier 2026

VU la décision n°2025-44 du 17/11/2025, que le marché de maîtrise d'œuvre pour le dossier d'aménagement et de sécurisation de la rue Keroger soit confiée au BUREAU D'ETUDES LEGAVRE domicilié au 7, rue Surcouf 56450 THEIX NOYALO et la validation des plans d'aménagement en phase Avant Projet ;

DEPENSES			RECETTES		
Type dépense	montant en HT	montant en TTC	Type recette	montant en HT	montant en TTC
maîtrise d'œuvre	14 970,00 €	17 964,00 €	Etat DETR/DSIL	140 643,00 €	140 643,00 €
bureau d'étude	1 840,00 €	2 208,00 €	Département PST	94 605,86 €	94 605,86 €
			Département Mobilité Douce	27 120,00 €	27 120,00 €
			ADP	37 504,80 €	37 504,80 €
travaux de voirie	428 000,00 €	513 600,00 €	FCTVA 16,6 %		93 386,95 €
travaux paysagers	24 000,00 €	28 800,00 €	Autofinancement		233 936,19 €
Total	468 810,00 €	562 572,00 €	Total	468 810,00 €	562 572,00 €

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20260128-2026_002-DE

Monsieur le maire propose, sur avis favorable de la commission finances du 19/01/2026 de financer ce projet en sollicitant des subventions auprès du Conseil Départemental, au titre de la PST, Mobilité douce, ainsi que le l'Etat, au titre de la DETR/DSIL et amendes de police, selon le plan de financement suivant :

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil municipal a délibéré par 19 voix pour :

-**AUTORISER** Monsieur le maire à présenter les demandes de subventions précitées, et signer tous actes afférents ;

- **INSCRIRE** au budget 2026 les dépenses précitées.

Le Maire
Jean François BREGER

MAIRIE DE PLAULE (Morbihan)